ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

très haut débit

Question écrite n° 72410

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur le programme national de déploiement du très haut débit annoncé par le Premier ministre. Il désire connaître ses intentions afin que les secteurs ruraux aient eux aussi accès au plus tôt à cette technologie.

Texte de la réponse

Conformément aux recommandations de la commission « Juppé-Rocard », le Gouvernement a décidé d'inclure dans l'emprunt national un volet technologies de l'information et de la communication doté de 4,5 MdEUR et centré sur de deux priorités : le développement des réseaux à très haut débit (2 MdEUR) ; le soutien aux usages, contenus et services numériques innovants (2,5 MdEUR). S'agissant du développement des réseaux à très haut débit, doté de 2 MdEUR, trois axes de financement sont prévus : 1 MdEUR de prêts pour la couverture des zones moyennement denses ; 750 MEUR de subventions attribuées pour la couverture des zones peu denses ; 250 MEUR pour le soutien de projets complémentaires susceptibles de couvrir les zones les moins denses. L'action de ces investissements d'avenir relative au déploiement des réseaux à très haut débit s'inscrit dans le cadre du programme national très haut débit présenté par le Premier ministre le 14 juin 2010 et dont le but est d'aboutir à une couverture de 70 % de foyers en 2020 et de 100 % en 2025, objectifs fixés par le Président de la République lors des assises de la ruralité en février 2010. Le programme national très haut débit a été présenté le 14 juin 2010. La phase du lancement du programme national a été engagée le 4 août 2010 avec : le lancement d'un appel à projets pilotes destiné à expérimenter le déploiement du très haut débit en dehors des zones très denses ; environ cinq projets devraient être retenus parmi les dossiers de candidature remis le 19 octobre 2010 ; le lancement d'un appel à manifestations d'intentions d'investissement afin de recenser les projets de déploiement pour les cinq années à venir, ouvert jusqu'au 31 janvier 2011. En parallèle de l'appel à manifestation d'intentions, une consultationsur les modalités de couverture des zones les moins denses a été lancée au mois d'octobre 2010 jusqu'à fin novembre 2010. Cette consultation a pour objectif de préciser les modalités d'intervention publique permettant d'atteindre au mieux l'objectif d'une couverture complète du territoire par un haut débit de qualité, y compris dans les zones où le déploiement de réseaux à très haut débit filaires n'est pas envisageable à horizon proche, tout en préparant le déploiement du THD filaire à terme. Ces travaux préparatoires doivent permettre l'ouverture au premier semestre 2011 de trois « guichets » : guichet A : financement en « investisseur avisé » de projets d'opérateurs ; guichet B : subvention de projets de collectivités territoriales cohérents avec les déploiements des opérateurs ; guichet C : financement de projets complémentaires contribuant à la couverture des zones les moins denses. Pour répondre aux inquiétudes de M. le député, il convient d'ajouter que le volet B est ouvert à toutes les collectivités dès lors qu'elles ont mis en place des schémas d'aménagement numérique.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE72410

Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72410
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : Prospective et économie numérique
Ministère attributaire : Prospective et économie numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1895
Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12971